

Délibération n° D-2016-10

OBJET : Réorganisation du conservatoire en prévision d'un départ à la retraite

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Exposé des motifs –

L'enseignant de musique de chambre doit partir à la retraite au 1/09/2016. Il est proposé de réorganiser les cours de musique de chambre, la direction de l'orchestre à cordes et la formation musicale des chanteurs sans recrutements extérieur. Les professeurs en poste assumeront ces fonctions.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'approuver la réorganisation de la musique de chambre, de l'orchestre à cordes et de la formation musicale tel qu'indiqué ci-dessous ;

- **d'autoriser** la Présidente du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents ce dossier.

Fait à Digne-les-Bains le 1^{er} juillet 2016.
La Présidente du syndicat mixte de gestion

Brigitte REYNAUD.



01022040
40 1344